

**PRÉPARATION AUX CONCOURS DE RECRUTEMENT DIRECT
EXTERNE ET INTERNE DE MAGISTRATS ADMINISTRATIFS**

Plaquette session 2017 (13 janvier - 1^{er} juillet)

I. Présentation des concours de recrutement direct de magistrats administratifs

Le Conseil d'Etat publie chaque année sur son site internet une notice relative aux concours de recrutement direct de magistrats administratifs.

Dans cette notice, vous trouverez des informations sur :

- les conditions générales requises pour concourir ;
- les conditions particulières requises pour être candidat aux concours externe et interne ;
- les épreuves des concours ;
- les modalités et les délais d'inscription ;
- la composition du dossier de candidature ;
- la date des épreuves écrites et orales ainsi que sur les convocations aux épreuves ;
- les résultats et l'affectation.

1. Les épreuves

Il existe deux concours de recrutement direct, l'un externe et l'autre interne (voir les articles L. 233-6 et R. 233-8 à R. 233-14 du code de justice administrative).

1.1 Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites)

- **épreuves communes** aux deux concours :
 - étude d'un dossier de contentieux administratif et rédaction d'une note de rapporteur (coefficient 3) ;
 - épreuve de questions à réponse courte (QRC) (coefficient 1) ;
- **épreuves spécifiques** : dissertation pour le concours externe (coefficient 1) ou note administrative pour le concours interne (coefficient 1).

1.2 Les épreuves d'admission (épreuves orales, communes aux deux concours)

- épreuve orale portant sur un sujet de droit public, suivie d'une conversation avec le jury sur des questions juridiques (coefficient 2) ;
- entretien avec le jury portant sur le parcours et la motivation du candidat et ses centres d'intérêt (coefficient 2).

2. Le programme

Pour connaître le programme des épreuves des concours, reportez-vous à l'arrêté du 28 septembre 2012 (disponible sur le site internet du Conseil d'Etat).

II. Présentation de la préparation aux concours

1. Nos atouts : pourquoi choisir la prépa TA de Paris 1 ?

- un grand nombre d'exercices, réalisés sur table dans les conditions du concours pour les présentsiels ;
- un nombre volontairement restreint d'étudiants, afin d'assurer un suivi personnalisé et réactif ;
- des enseignants qui sont tous des magistrats administratifs, recrutés principalement par la voie des concours de recrutement direct ou de l'ÉNA ;
- l'expérience pédagogique d'une grande Université au service de la réussite de chacun ;
- une organisation des cours adaptée aux contraintes professionnelles ;
- un coût modéré.

2. Nos formules de préparation

Nous proposons une préparation aux épreuves écrites et orales des concours INTERNE et EXTERNE de recrutement direct de magistrats administratifs.

Deux formules de préparation à ces concours vous sont proposées :

- préparation à l'Université,
- ou préparation à distance.

PREPARATION AU CONCOURS INTERNE

Épreuves d'admissibilité	
<p>inclus dans les formules à l'Université et à distance (tronc commun) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 notes de rapporteur ; • 6 QRC ; • 6 notes administratives ; • des corrigés rédigés pour chaque exercice ; • une correction individualisée de vos copies ; • des réponses à vos questions via une adresse email dédiée. 	
En complément à l'Université :	En complément à distance :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 séances de méthodologie avec fascicules rédigés pour les épreuves écrites : 2 h pour la note administrative et les QRC et 3 h pour la note contentieuse ; - 15 conférences avec leur fascicule rédigé sur les grands thèmes du programme, y compris des éléments d'actualité (2 h par séance) ; - 12 séances de correction orale des notes contentieuses (2 h 30 par séance) ; - 6 séances de correction orale des QRC (1 h par séance) ; - 6 séances de correction orale des notes administratives (2 h par séance) ; - 2 séances de questions/réponses libres avec des enseignants de la prépa à mi parcours et en fin de prépa (3 h par séance). <p>NB : les exercices sont réalisés sur table dans les conditions du concours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 fascicules rédigés de méthodologie pour la note administrative et la note contentieuse; - 15 fascicules rédigés sur les grands thèmes du programme, y compris des éléments d'actualité ; - 2 séances de questions/réponses libres à l'Université avec des enseignants de la prépa à mi parcours et en fin de prépa (3 h par séance).
Épreuves d'admission (pour tous les admissibles, dans nos locaux à l'Université)	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 séance de méthodologie pour les épreuves orales et pour la rédaction de la fiche de renseignement (2 h) ; • 2 oraux blancs pour l'épreuve portant sur un sujet de droit public ; • 1 oral blanc pour l'entretien de motivation. 	

PREPARATION AU CONCOURS EXTERNE

Épreuves d'admissibilité	
<p>inclus dans les formules à l'Université et à distance (tronc commun) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 notes de rapporteur ; • 6 QRC ; • 6 dissertations ; • des corrigés rédigés pour chaque exercice ; • une correction individualisée de vos copies ; • des réponses à vos questions via une adresse email dédiée. 	
En complément à l'Université :	En complément à distance :
<ul style="list-style-type: none"> - 2 séances de méthodologie avec fascicules rédigés pour les épreuves écrites : 2 h pour la dissertation et les QRC et 3 h pour la note contentieuse ; - 15 conférences avec leur fascicule rédigé sur les grands thèmes du programme, y compris des éléments d'actualité (2 h par séance) ; - 12 séances de correction orale des notes contentieuses (2 h 30 par séance) ; - 6 séances de correction orale des QRC (1 h par séance) ; - 6 séances de correction orale des dissertations (2 h par séance) ; - 2 séances de questions/réponses libres avec des enseignants de la prépa à mi parcours et en fin de prépa (3 h par séance). <p>NB : les exercices sont réalisés sur table dans les conditions du concours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 fascicules rédigés de méthodologie pour la dissertation et la note contentieuse; - 15 fascicules rédigés sur les grands thèmes du programme, y compris des éléments d'actualité ; - 2 séances de questions/réponses libres à l'Université avec des enseignants de la prépa à mi parcours et en fin de prépa (3 h par séance).
Épreuves d'admission (pour tous les admissibles, dans nos locaux à l'Université)	
<ul style="list-style-type: none"> • 1 séance de méthodologie pour les épreuves orales et pour la rédaction de la fiche de renseignement (2 h) ; • 2 oraux blancs pour l'épreuve portant sur un sujet de droit public ; • 1 oral blanc pour l'entretien de motivation. 	

3. Calendrier

La préparation aux épreuves écrites se déroulera du 13 janvier au 1er juillet 2017. Pour les inscrits à l'Université, elle aura lieu les vendredis soirs et les samedis en Sorbonne.

La préparation aux épreuves orales, accessible à tous les admissibles, se tiendra dans nos locaux à Paris après la date des résultats d'admissibilité.

III. Modalités d'inscription

1. Droits d'inscription

Préparation à l'Université	Préparation à distance
1 000 Euros	750 Euros

2. Comment s'inscrire ?

Nous vous invitons à compléter le formulaire d'inscription téléchargeable sur le site de la prépa. Après examen de votre dossier, nous vous confirmerons votre inscription dans la limite des places disponibles et nous vous inviterons à signer un contrat de formation.

Période de réception des formulaires d'inscription : 5 septembre - 11 décembre 2016

Direction pédagogique: Stéphane EUSTACHE Magistrat administratif Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (Ulm) Hervé CASSARA Magistrat administratif Ancien avocat au barreau de Paris	Secrétariat: Isabelle KURLENDER 01 40 46 28 62 ikurlen@univ-paris1.fr Bureau F. 628 situé au 14 rue Cujas, 75005 Paris, sur RDV. <u>pour nous écrire:</u> Centre de Formation Continue Panthéon-Sorbonne Université Paris 1 Prépa TA - bureau F. 628 17 rue de la Sorbonne, 75005 Paris
--	--